

**VILLE DE
RIORGES**

N° 6_1

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 4 JUILLET 2019 - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 5 juillet 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 22 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Guy CONSTANT, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

Absente sans excuses : Florence COLOMB

Secrétaire élue pour la durée de la session : Michelle BOUCHET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|-------------------------|--------------------------|
| Jacky BARRAUD | Michelle BOUCHET |
| Stéphane JEVAUDAN | Pierre BARNET |
| Alain ASTIER | Bernard JAYOL |
| Christian SEON | Roland DEVIS |
| Blandine LATHUILIERE | Isabelle BERTHELOT |
| Elodie PINSARD-BARROCAL | Véronique MOUILLER |
| Chantal LACOUR | Martine SCHMÜCK |
| Suzanne LACOTE | Andrée RICCETTI |
| Guy CONSTANT | Martine LAROCHE-SZYMCZAK |
| Monique VIAL | Jacqueline RUBLON |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élue absente sans pouvoir (Florence COLOMB)

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES
PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE
AU 2^e SEMESTRE 2019
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER
LES CONTRATS RELATIFS AUX SPECTACLES**

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

"Pour chacun des spectacles programmés, la commune a la possibilité de contracter soit avec les artistes, et par conséquent de les rémunérer directement, soit de passer par un contrat ou une convention avec un producteur de spectacles, employeur des artistes, dont le statut peut être associatif ou commercial. Elle peut également s'associer à de telles structures en passant des contrats de coproduction pour l'organisation d'une manifestation précise.

Les Mardi(s) du Grand Marais

Au cours du second semestre 2019, sept concerts de musiques actuelles sont prévus dans le cadre des "Mardi(s) du Grand Marais" et récapitulés dans le tableau ci-dessous.

| Dates | Spectacles | Parties co-contractantes | Coût prévisionnel* |
|----------|-----------------------|--------------------------|--------------------|
| 01/10/19 | JOHNNY MONTREUIL | LES FACETIES DE LULU SAM | 1 800 € |
| | VILLEJUIF UNDERGROUND | PROJET OCTOPUS | 1 500 € |
| 15/10/19 | CLINTON FEARON | BACO RECORDS | 3 500 € |
| 29/10/19 | HERVÉ | INITIAL PROD | 1 300 € |
| | SEIN | WSPECTACLE | 1 500 € |
| | CHRISTINE | HEART OF REBELLION | 1 500 € |
| 5/11/19 | YSÉ SAUVAGE | VELVET COLISEUM | 1 266 € |
| | CATASTROPHE | 3 C TOUR | 2 500 € |
| 19/11/19 | PUPPETMASTAZ | A GAUCHE DE LA LUNE | 5 500 € |
| 03/12/19 | LOFOFORA | BASE PRODUCTION | 4 500 € |
| 20/12/19 | LES FRÈRES TATANES | A BELLEVILLE | 1 493,60 € |

* HT. Hors frais de route ou défraiements éventuels

La soirée du 20 décembre est organisée avec les associations Touilleurs Attitude Production et Le Zèbre étoilé. Une convention de coproduction sera donc signée afin de définir la répartition des engagements de chacun dans le cadre de l'organisation de cette soirée.

.../...

Apéro-concert

L'apéro concert d'automne, programmé à proximité du centre social et le jour de ses portes ouvertes, se déroulera le vendredi 20 septembre 2019. Le détail de la programmation est récapitulée ci-dessous :

| Dates | Spectacles | Parties co-contractantes | Coût prévisionnel* |
|----------|-------------|--------------------------|--------------------|
| 20/09/19 | YSÉ SAUVAGE | VELVET COLISEUM | 800 €" |

* HT. Hors frais de route ou défraiements éventuels

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. autorise le maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de l'organisation des spectacles, tels que récapitulés dans les tableaux ci-dessus ;
2. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 15 juillet 2019
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190704-6_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019
Affichage : 05/07/2019